

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

CL 2022/76-RVDF  
décembre 2022

**AUX:** Points de contact du Codex  
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex

**DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,  
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

**OBJET:** **Demande d'observations sur l'extrapolation des limites maximales de résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments à une ou plusieurs espèces**

**DATE LIMITE:** **30 janvier 2023**

## GÉNÉRALITÉS

1. Pour prendre connaissance des informations générales, veuillez consulter le document CX/RVDF 23/26/7<sup>1</sup>.
2. Les membres du Codex et observateurs sont invités à présenter des observations en réponse à cette lettre circulaire<sup>2</sup> afin de faciliter l'examen de cette question lors de la prochaine session du CCRVDF.

## DEMANDE D'OBSERVATIONS

3. Les membres et observateurs du Codex sont invités à présenter des observations générales et spécifiques sur les questions suivantes:
  - a. les propositions de LMR extrapolées pour les médicaments vétérinaires à une ou plusieurs espèces, conformément à *l'Approche de l'extrapolation des limites maximales pour les résidus de médicaments vétérinaires à une ou plusieurs espèces*<sup>3</sup> tels qu'énumérés à l'annexe I du document CX/RVDF 23/26/7.
  - b. l'extrapolation de la LMR pour l'ivermectine dans le lait de bovins au lait de caprins et d'ovins sur la base des informations fournies au paragraphe 17 du document CX/RVDF 23/26/7
  - c. l'extrapolation des LMR pour les résidus de médicaments vétérinaires dans les tissus d'abats sur la base des informations fournies dans les paragraphes 18 à 20 du document CX/RVDF 23/26/7.
  - d. s'il existe un soutien pour demander conseil au JECFA sur la question de savoir si le ratio M:T adéquat pour les résidus de deltaméthrine dans le lait de bovin est de 1, et si, sans préjudice de la réponse du JECFA, le membre ou l'observateur peut souhaiter donner son avis sur cette demande.

## ORIENTATIONS CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

4. Les observations doivent être présentées dans le Système d'observations en ligne du Codex (OCS), par l'intermédiaire des Points de contact des membres du Codex et observateurs.
5. Les Points de contact des membres du Codex et observateurs peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.
6. Les Points de contact des membres du Codex et des organisations observatrices doivent fournir des propositions de changements et des observations/justifications sur un paragraphe spécifique (dans les catégories: rédactionnels, de fond, techniques et traduction) et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les questions fréquentes de l'OCS (FAQs)<sup>4</sup>.
7. Des directives supplémentaires, y compris le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct, sont disponibles sur le site du Codex<sup>5</sup>.
8. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à [Codex-OCS@fao.org](mailto:Codex-OCS@fao.org).

<sup>1</sup> <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/fr/?meeting=CCRVDF&session=26>

<sup>2</sup> <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/circular-letters/fr/>  
<https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee-detail/related-circular-letters/fr/?committee=CCRVDF>

<sup>3</sup> REP21/RVDF25, Annexe III,  
<https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/fr/?meeting=CCRVDF&session=25>

<sup>4</sup> [http://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/codexalimentarius/doc/OCS/Codex\\_OCS\\_FAQs\\_2017-11-06.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/codexalimentarius/doc/OCS/Codex_OCS_FAQs_2017-11-06.pdf)

<sup>5</sup> <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>